



Champvans

Champvans infos

N°
286

2018
Octobre

La commémoration du centenaire de l'armistice de la guerre 1914 – 1918 à Champvans

Dans moins d'un mois Champvans fêtera cette commémoration.

Tous se sont donnés la main autour du groupe de travail organisateur, le Souvenir Français, la Commune, le foyer rural, Band-Jazz, la Clé des Chants, les Ecuries d'Éole. Un timbre sera édité pour cet événement. M. Walter NEFF, Maire de Hüffenhardt, participera à cette manifestation sur invitation de M. le Maire.



Une exposition sur la vie à Champvans de 1914 à 1918, et notamment des Champvannaises, enrichie par une conférence de Bernard PEYRET sur le thème "Champvans pendant la Grande Guerre", la plantation d'un arbre place de Hüffenhardt, le cortège depuis la place du 1^{er} mai, la cérémonie aux monuments aux morts, le vin d'honneur et le repas républicain.

voilà bien des occasions pour vous Champvannaises et Champvannais de participer à cet événement exceptionnel.

Renseignements et contact : M. et Mme MIGNOT : 06.60.88.11.33

Vous trouverez en dernière page le programme complet et détaillé.





Le mot du Maire



Le 11 novembre 1918 mettait fin à d'effroyables combats qui firent des millions de morts, de blessés, de mutilés, de traumatisés, de veuves et d'orphelins. Cette première guerre mondiale a marqué les esprits, elle a sacrifié sur les champs de bataille toute une génération de jeunes gens qui n'étaient pas préparés à cela. Toutes les familles furent touchées et pratiquement toutes les communes. Alors que notre population était à l'époque de 900 habitants, 43 jeunes ont donné leurs vies et 214 sont revenus très souvent marqués dans leur chair et traumatisés à jamais.

Rendons-nous compte !

Le 11 novembre 2018, centenaire de l'armistice de la Grande Guerre, sera l'occasion de commémorer cette journée avec une émotion particulière. Nous marquons cet anniversaire non pas comme une victoire de peuples sur d'autres peuples mais surtout comme la fin d'un conflit meurtrier qui a déchiré l'Europe. Il n'y a pas eu de vainqueur. Nous avons tous beaucoup perdu.

Nous avons souhaité donner une ampleur particulière à cet évènement. Un groupe de travail, avec les Anciens Combattants et M. TARRIET administrateur national de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et de nombreuses autres personnes, a été constitué depuis plus d'un an, sous la responsabilité de Patrice MIGNOT et nous avons élaboré le programme que vous pouvez trouver en dernière page de ce bulletin.

La commémoration s'articule autour de plusieurs événements et temps forts. Nous débiterons par une exposition salle André SEGUIN du lundi 5 novembre au samedi 10. Vous pourrez découvrir du matériel militaire d'époque ainsi que des tenues prêtés par M. Jean-Luc ROUSSEAU, des objets civils présentés par la section Art de vivre et patrimoine du Foyer Rural et divers documents historiques.

La bibliothèque, sous la responsabilité de Sylvie BENOIT-CHIEUX, participe également en mettant à disposition de nombreux ouvrages sur la Grande Guerre. Une édition spéciale de timbres sera en vente ainsi que des reproductions de cartes postales anciennes.

Une conférence animée par M. Bernard PEYRET sur le thème de « Champvans pendant la Grande Guerre » et plus particulièrement le rôle des femmes aura lieu vendredi 9 novembre Salle des Fêtes. Comment pouvait-on vivre dans notre village entre 1914 et 1918 alors que près de 30 % des habitants sont partis au front et que ces soldats sont les forces vives de la commune ?

Dimanche 11 novembre sera particulièrement dense. M. Walter NEFF, maire de notre Commune jumelée, sera exceptionnellement présent sur mon invitation. Nous débiterons la matinée par la plantation de l'arbre des valeurs place de Hüffenhardt. Cette action est une suggestion des délégués du Souvenir Français, M. et Mme POLITANO.

Un cortège sera organisé entre la place du 1^{er} Mai et la placette des monuments aux morts. Seront présents : la chorale la Clé des chants, des musiciens de Banda Jazz, des cavaliers des écuries d'Eole ainsi que des figurants en uniforme de poilus. Après la cérémonie officielle, nous nous retrouverons pour le traditionnel vin d'honneur salle André SEGUIN.

Nous clôturerons cette semaine de commémoration par un repas républicain salle des fêtes. Le Conseil Municipal a décidé la prise en charge de 50 % du prix du repas pour inciter le plus grand nombre à participer à ce repas fraternel. Venez nombreux !

La mémoire personnelle et collective est faite d'oubli. Commémorons ce centenaire. En poursuivant cet indispensable travail de mémoire nous faisons en sorte que nos enfants n'oublient pas.



le Centre Communal d'Action Sociale



Dimanche 7 octobre, 123 personnes ont répondu à l'invitation du repas des anciens du CCAS. Les personnes absentes, bénéficieront du colis de Noël.

- Après avoir accueilli ses invités dans le hall d'entrée de la salle des fêtes, M. le Maire a rappelé le rôle du CCAS dans notre commune :

« Le CCAS permet d'assister et de soutenir les populations en difficulté ou nos aînés.

Il s'occupe également des secours d'urgence, des colis alimentaires et peut aussi intervenir pour des problèmes de logement.

Les personnes les plus en grande difficulté ont souvent tendance à se refermer sur elle-même et à ne pas appeler au secours alors qu'elles en ont vraiment besoin. C'est vrai aussi que demander de l'aide ne doit pas être une démarche facile. Une des missions des membres du CCAS est d'observer et signaler les situations délicates. Mais ils ne sont pas les seuls à pouvoir le faire, tous les champvannais peuvent signaler.

Je vous rappelle également que les membres du CCAS sont tenus au secret. Les dossiers sont étudiés en réunion et nous attribuons, ou pas, des aides qui ne peuvent être que ponctuelles.

Nous rejetons régulièrement des demandes car nous estimons que les intéressés peuvent s'en sortir seuls et qu'ils peuvent subvenir à leurs besoins. La vocation du CCAS n'est pas de financer les loisirs mais bien d'aider ceux qui en ont besoin pour passer un cap difficile ! ».

Les ateliers du CCAS

- A partir du 6 novembre, atelier **Bon'us Tonus** en partenariat avec l'ADMR du Jura (*Aide à Domicile en Milieu Rural*): Voir annonce ci-dessous.
- En début d'année : Ateliers de révision du **code de la route**.
- En avril, **la marche consciente**. 5 marches d'une heure en groupe, animées par des professionnels de l'activité physique et de la prévention.
- Sans oublier tous les mercredis à 10h30 salle Seguin, sauf vacances scolaires, les cours de **gym seniors**, animés par M-Pierre Bonin-Lenzi pour le Foyer Rural.

Résultats du sondage

165 personnes ont répondu

Seriez vous intéressé par :	Intéressés	Plus tard
Repas à domicile	4	34
Téléalarme	11	15
Aide ménagère	11	19
Entretien extérieur	11	11
Aide aux formalités	5	6
Logement seniors	26	7
Révision du code de la route	46	



Guy LAURENT en grande discussion avec Mme WENDLING, 98 ans et demi, en pleine forme et un "solide coup de fourchette" !

Chantal BELIN toujours sur le qui-vive, Mmes CHARTON et CHIMINELLI



« Ces résultats sont importants et intéressants, ils nous permettent d'envisager de mettre en place de nouveaux services, ils nous permettent d'être en phase avec vos besoins, a conclu M. le Maire, en remerciant Guy Laurent, les membres du CCAS qui participent, pour la plupart, bénévolement à de nombreuses réunions.

Un grand merci à Chantal Belin qui s'est occupée de l'élaboration du menu avec le traiteur, du dressage de la table et de la décoration. Elle a été aidée par, Jojo, son mari, qui a une fois de plus fabriqué les magnifiques œuvres d'art déposées sur les tables ».

Merci à notre traiteur Raphaël Chaffin et notre boulanger Benjamin Gerriet pour la qualité des mets et pour la présentation conforme au thème du jour.



Comment comprendre son ordonnance et mieux gérer votre prise médicamenteuse ?

Comment améliorer la qualité de l'air de votre logement ?



Le **CCAS** en partenariat avec La Fédération ADMR du Jura, organisent : **Bon'us Tonus**

7 séances de 14h à 16h - **Mardis : 6* - 13 - 20 et 27 novembre et mardis 4 - 11 et 18 décembre**

1. Faisons connaissance	5. Se soigner autrement, médecines alternatives.
2. Le médicament, définition, composition, galénique.	6. La santé de notre maison : Pollution de l'air fabrication d'un produit ménager multi-usages...
3. L'âge et les médicaments, particularités liées à l'âge, automédication.	7. Faisons le point : La pharmacie familiale.
4. A la recherche de notre équilibre, adaptation au changement.	

Salle André SEGUIN (Rez-de-chaussée de la Mairie) * SAUF mardi 6 novembre : Salle des fêtes

INSCRIPTIONS : Mairie de Champvans – 03.84.72.03.69

Les travaux d'été



◀ Démoussage du toit et des murs de l'église par l'entreprise Défi - Mousse.

- Le procédé utilisé ne fait pas intervenir une pression de liquide mais a pour but de faire mourir l'organisme vivant. Les conditions atmosphériques se chargent de l'évacuation des mousses mortes dans le temps.

La partie haute de la façade de la mairie a également été traitée. Le résultat final doit être jugé après plusieurs mois.

Mise en place de pierres décoratives dans le talus route de Dole en montant à droite.

- Les pierres issues de la carrière de Monnières, ont fait l'objet d'un transport par les employés municipaux et d'une mise en place par la même équipe aidée d'une personne bénévole du village. Ce talus sera ensuite recouvert d'une toile végétale et garni de plantations appropriées.

► Remise en état de l'aire de jeux de l'école Primaire

- Remise à niveau du sol en dessous des agrès, évacuation de la terre et mise en place d'une couche de 25 à 30 cm de cailloux lavés roulés de granulométrie adaptée pour la sécurité des enfants.

Abattage d'arbres à l'entrée du stade :

- Les cinq sapins de l'entrée du stade étaient pour 4 d'entre eux morts et pour le cinquième en mauvais état. L'équipe communale a procédé à l'abattage et l'entreprise EDE de Sampans s'est chargée du déchetage et de l'évacuation. Les souches ont ensuite été évacuées et plusieurs camions de terre ont été nécessaires à la remise à niveau du sol.



◀ Malheureusement, le saule pleureur devra lui aussi être abattu. En juillet dernier, suite à un acte de vandalisme, le feu a pris entre l'écorce et le tronc dur de l'arbre. En mettant la main sur l'écorce on sentait la chaleur. Les pompiers ont dû intervenir. Le saule se consumait de l'intérieur. Après examen les agents de l'ONF ont constaté qu'il était tellement fragilisé que l'abattage est inévitable.

Arrêt de bus place de HÜFFENHARDT

- Création d'un arrêt de bus et d'un passage piétons, accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. En particulier une bande podotactile a été posée au sol pour aider les malvoyants à se repérer sur le trottoir et le passage piétons.

Le coût des travaux est de 12 310.86 € TTC, la part communale étant de 3 693.25 € TTC et la part communautaire (Grand Dole) de 8 617.60 € TTC.





Ca bouge à Champvans !

5

Energy - Slim

Dans son cabinet à la décoration épurée et où le calme règne, Domitille vous propose d'affiner votre silhouette et de perdre du poids tout en gardant votre vitalité et votre bien-être grâce à un concept d'amincissement totalement naturel issu de la médecine traditionnelle chinoise.



Champvans infos : Pourriez-vous vous présenter ?

Mme Domitille ANDREY : Je m'appelle Domitille Andrey et j'ai 57 ans.

Ch. infos : Quel est votre parcours ?

D. Andrey : Avant de travailler dans le domaine du bien-être, j'étais dans l'administratif. Je fais actuellement partie d'un réseau grâce auquel j'ai pu apprendre les rudiments de l'acupuncture digitale, du chatsu, de la sophrologie et de la réflexologie plantaire.

Ch. infos : Qu'est-ce qui vous a amené à travailler dans le domaine du bien-être ?

D. Andrey : Je pense que c'était en moi depuis longtemps. Il y a quelques années, il y a des circonstances qui ont fait que j'ai eu envie de changer. Et il y avait un petit moment déjà que je travaillais sur l'énergie en individuel et pour la famille à côté de mon travail. C'est pendant cette période que j'ai découvert le soin énergétique. Et s'en est suivi l'envie d'apprendre à le pratiquer et de porter ce soin aux autres. J'avais envie d'accompagner les gens à revenir à l'écoute de leur corps afin d'en prendre soin, une notion qui a souvent tendance à se perdre par le rythme effréné de la vie au quotidien.

Ch. infos : Pourriez-vous expliquer ce qu'est l'« acupuncture digitale » ?

D. Andrey : L'acupuncture digitale va permettre de travailler sur des points plus rapidement et plus au contact du corps (avec les doigts) que l'acupuncture pratiquée avec des aiguilles.

Ch. infos : Qu'entendez-vous par "l'harmonisation de la circulation de l'énergie" ?

D. Andrey : Afin d'harmoniser la circulation de l'énergie, on réalise une stimulation des 14 méridiens d'acupuncture dans lesquels circule l'énergie vitale, le « chi ». Les méridiens qui traversent le corps sont reliés aux principaux organes vitaux de l'organisme. Notre corps est une interrelation entre organes et énergies. Il faut parvenir à visualiser notre corps comme une multitude de ruisseaux qui vont être de l'eau, du sang, de l'énergie qui circulent en nous. Mes soins ont donc pour objectif d'harmoniser ces différents flux afin de soulager une douleur, de favoriser la perte de poids, etc.

Ch. infos : Pourriez-vous nous en dire plus sur le concept "d'énergie" ?

D. Andrey : Tout est énergie. L'énergie est à l'intérieur et à l'extérieur. Notre corps absorbe l'énergie qui l'entoure c'est pour cela qu'il faut apprendre à s'en protéger.

Ch. infos : Quels soins proposez-vous ?

D. Andrey : Des soins en vue de l'amincissement et des soins axés sur le stress, le sommeil. Des soins tous issus de la médecine traditionnelle chinoise. Ce sont des soins détente, qui vont rééquilibrer tout le système énergétique et puis apporter de l'énergie là où il en manque, et en enlever là où il y en a trop. Ils vont stimuler les organes paresseux, remettre tous les flux en circulation en cas de blocage.

Ch. infos : Quel(s) type(s) de produit(s) utilisez-vous ?

D. Andrey : J'utilise les produits de la gamme Manufacture des Produits Cosmétiques qui sont à base d'huiles essentielles. 100% naturels, 100% bios.

Ch. infos : Possédez-vous une clientèle type ?

D. Andrey : Une clientèle type, non. Cependant, les personnes qui viennent me voir ont principalement entre 35 et 40 ans. Cette tranche d'âge résulte du fait que plus on avance en âge, plus on a envie de prendre soin de son corps d'une manière naturelle.



Ch. infos : Si vous aviez un conseil à prodiguer à toutes les personnes qui souhaiteraient prendre soin de leur corps ; ce serait lequel ?

D. Andrey : Prendre le temps de l'écouter. Prendre le temps d'être à l'écoute de son corps afin d'être plus attentif à ses attentes et ses besoins.



La minceur au bout des doigts

Domitille ANDREY

6 rue de la République - 06.09.05.79.13 - www.energy-slim.net



Ca bouge à Champvans !



PROSABLAGE 39

Une nouvelle activité sur la Zone d'Activité Economique de La Gare :
sablage HP, aérogommage, gommage et peinture
telles sont les techniques à notre service à Champvans.

Champvans infos : Monsieur Pauvret, vous venez de vous installer sur notre commune, pourriez-vous vous présenter ?
M. Christophe PAUVRET : J'ai une formation d'horticulture mais j'ai surtout travaillé dans le BTP dans une grosse entreprise comme chef de chantier. Puis je me suis mis à mon compte toujours dans le BTP mais j'ai rencontré des difficultés. Ensuite M. Paillot et moi-même avons commencé à travailler ensemble dans le domaine du sablage.

Ch. infos : Quel est votre type de société ?

C. PAUVRET : Avec M. Paillot nous sommes en train de passer d'un statut d'auto-entrepreneur à une SAS. Notre société va s'appeler « PROSABLAGE 39 ».

Ch. infos : Pourquoi cette activité, n'est-ce pas sur un marché concurrentiel ?

C. PAUVRET : Cette activité nous plaît à tous les deux et nous sommes persuadés qu'il y a une place pour une structure comme la nôtre.

Ch. infos : Pourquoi vous être installé à Champvans ?

C. PAUVRET : J'étais précédemment à Choisey mais je manquais de place et n'avais aucune possibilité de me développer. J'ai entendu parler du site de la ZAE de Champvans et me suis rapproché du propriétaire M. Jean-Luc BACLET. J'ai visité les locaux qui venaient d'être libérés par l'entreprise HOLTZINGER et ils m'ont tout de suite intéressés. La surface (400 m²) et le volume des bâtiments correspondent à notre besoin. Nous disposons de locaux de vie neufs, d'un bungalow pour le bureau. De plus nous sommes dans un lieu isolé ce qui est bien car notre activité est parfois un peu bruyante. Nous disposons également de 1000 m² de terrain ce qui nous permet de manœuvrer facilement et de pouvoir stocker les volumineuses bennes sur lesquelles nous travaillons.



Ch. infos : Les locaux n'étaient pas prévus pour votre activité, qu'avez-vous réalisé comme travaux ?

C. PAUVRET : Nous avons créé une cabine de peinture pour recevoir de gros volumes et aménagé un espace sablage.

Ch. infos : Quels sont aujourd'hui vos principaux clients ?

C. PAUVRET : En fait, nous avons 3 types de clients. Tout d'abord des industriels ALPHA RECYCLAGE et VETZEIL, ils possèdent des centaines de bennes que nous entretenons. Nous travaillons aussi avec H2O au port de St Jean de Losne pour le sablage des coques de bateaux. Et enfin avec les particuliers pour lesquels nous réalisons divers travaux (boiseries, portails, balcons, volets, meubles en bois, pièces en aluminium, pièces de véhicules, polissage, gommage de tag,...).

Ch. infos : Vous pouvez décaper du bois ou des matériaux fragiles ?

C. PAUVRET : Bien sûr ! Nous utilisons différentes techniques : le sablage HP

pour les pièces métalliques, l'aérogommage pour des matériaux fragiles, l'hydrogommage pour travailler sans poussière et le gommage. Notre travail est très varié, c'est ce qui le rend intéressant. Nous sommes capables d'intervenir sur du métal en utilisant la haute pression mais aussi très finement. Pour vous expliquer, nous pouvons enlever de l'encre sur une feuille de papier sans la percer, preuve que nous pouvons être ultra précis !

Ch. infos : Comment souhaitez-vous développer votre société ?

C. PAUVRET : Nous voudrions croître dans nos 3 domaines d'activité : les bennes, les coques de bateaux et les particuliers. Nous sommes dans une phase de recrutement. L'objectif est de monter à 6 personnes mais nous souhaitons maîtriser notre croissance et rester une entreprise à taille humaine. Notre priorité est d'honorer les délais, nous sommes évidemment à la disposition des particuliers même pour des petits travaux et nous pouvons nous déplacer avec notre matériel à domicile.



Contacts : PROSABLAGE 39
téléphone : 06-46-80-92-04, 36 rue de la Gare

Au fond du terroir ...à gauche

Une nouvelle chambre d'hôtes vient d'ouvrir ses portes dans une ancienne grange rénovée de A à Z, convivialité et qualité de l'accueil dans un lieu confortable et restauré avec soin.

Champvans infos : Pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous avez décidé de créer une chambre d'hôtes ?

M. Jean-Bertrand Gonnet : Les raisons sont multiples. Tout d'abord, notre maison est grande mais nous n'avons pas de chambre au rez-de-chaussée. Avant être obligé de l'occuper, j'ai proposé à mon épouse d'y installer une chambre d'hôtes. De plus, lorsque les enfants reviennent à la maison nous sommes plus à l'aise. Ensuite, je suis en retraite depuis peu et j'avais vraiment envie, d'une part d'avoir encore une petite activité et d'autre part de continuer à rencontrer des gens. Mon ancien métier (ingénieur du son) me permettait de multiples rencontres, j'avais envie de garder des contacts extérieurs et variés.



Ch. infos : D'après vous quel est l'intérêt de créer ce type d'accueil, en quoi est-ce différent de l'hôtel ?

JB. Gonnet : C'est un mode de logement qui se développe. Il est très différent de l'hôtel, nous ne sommes pas sur le même créneau, sur la même clientèle. Les personnes qui se logent dans des chambres d'hôtes recherchent plus de contacts, plus de relations humaines, ce n'est pas la même philosophie. C'est aussi pour cela que je me suis lancé !

Ch. infos : Quels services pouvez-vous proposer en plus par rapport aux autres chambres d'hôtes ?

JB. Gonnet : Nous proposons évidemment le classique petit déjeuner, la TV, le Wifi, ... mais il est aussi possible d'organiser des visites de caves, des découvertes touristiques très variées.

Un de nos atouts est la grande capacité d'adaptation aux besoins des clients. Après 30 ans de tournées, je connais par exemple la problématique du logement des gens du spectacle avec leurs

horaires de travail très particuliers. Nous sommes prêts à nous adapter à ce type de contraintes horaires. Je peux également accueillir des clients anglophones car je suis bilingue.

Ch. infos : Qui sont vos premiers clients et d'où viennent-ils ?

JB. Gonnet : Ma clientèle est extrêmement variée, c'est très intéressant. J'ai reçu des personnes de La Rochelle qui allaient en Suisse, d'autres de Vichy qui fêtaient leurs 20 ans de mariage ou encore des Anglais qui venaient sur Auxonne. Notre commune est très proche de voies de communication importantes et nous pouvons servir d'étape à des touristes du Nord qui vont au Sud et vice-versa. Notre position géographique est très avantageuse.



Ch. infos : Le nom que vous avez choisi est surprenant, en tout cas original, pourriez-vous nous en dire plus ?

JB. Gonnet : Je cherchais un nom qui sorte de l'ordinaire, qui se retienne facilement et qui soit drôle. L'inspiration est venue d'un livre de Pierre Desproges "Fonds de tiroir" et d'une réplique culte dans "L'aile ou la cuisse" avec Louis de Funès et Coluche : "Where are the toilets please ? Au fond du couloir à gauche".

J'ai testé ce nom dans mon entourage et comme tous les retours étaient positifs avec un grand sourire, il a été validé ! Mes premiers clients recherchaient dans le secteur, le nom les a intrigués puis les photos ont terminé de les convaincre.

Ch. infos : Justement, comment vous contacter, comment réserver ?

JB. Gonnet : Il y a plusieurs moyens pour réserver : le téléphone évidemment et internet. Ce moyen est indispensable aujourd'hui pour nous. Nous sommes référencés sur plusieurs sites, les photos de la chambre sont visibles ainsi que les services offerts. Il est possible de réserver directement en ligne. J'ai d'ailleurs été surpris par l'efficacité des réservations sur Internet, 48 heures après la 1^{ère} annonce nous avons déjà plusieurs demandes de réservation.

Ch. infos : Si vous deviez résumer votre façon de voir votre relation avec vos clients que diriez-vous ?

JB. Gonnet : Je souhaiterais pouvoir offrir ce que je recherche moi-même lorsque je voyage. Le confort, la qualité des services et de l'accueil, la souplesse et la disponibilité. C'est d'abord une rencontre, l'aspect contact humain est pour moi capital !



Un pacte fiscal et financier de solidarité

Elaboré en partenariat avec les 47 communes membres, ce nouvel instrument permettra de développer de nouvelles logiques de solidarité et de péréquation au sein du Grand Dole. Il s'appliquera dès le vote du budget primitif 2018.

Pourquoi un pacte ?

- L'analyse de la situation financière des communes est à l'origine de la démarche. En effet, on constate, d'une part, une diversité d'atouts et de handicaps (bases de fiscalité, charges de centralité, attractivité économique) qui explique la grande hétérogénéité de la situation financière des communes.
- D'autre part, la déconnexion entre les transferts de charges et de ressources des communes vers le Grand Dole menace la marge de manœuvre de la Communauté d'agglomération. Celle-ci étant par ailleurs réduite par la diminution structurelle des dotations de l'État et les nouvelles charges à assumer (restauration scolaire, zones d'activité économique, équipements sportifs structurants...).
- C'est donc pour préserver un niveau d'autofinancement adapté à ses projets et compétences que le Grand Dole engage ce pacte, tout en stabilisant l'équilibre budgétaire des communes membres.

Quels sont ses objectifs ?

- Il s'agit aujourd'hui de restructurer la fiscalité du bloc communal tout en recherchant une neutralité fiscale pour le contribuable et en prenant en compte la suppression progressive de la taxe d'habitation.
- La création d'un fonds de concours aux communes permettra d'instaurer une véritable solidarité territoriale. Enfin, ces dispositions visent à sécuriser les budgets des communes et anticiper les futurs transferts de compétences.

Les engagements du pacte

1. Prise en charge intégrale du Fonds national de péréquation (FPIC) par le Grand Dole

- Aujourd'hui prélevé par l'État auprès de la Communauté d'agglomération et des communes, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales ne prend pas suffisamment en compte l'hétérogénéité de la réalité économique du territoire.
- Par dérogation, le Grand Dole a choisi de s'acquitter intégralement de ce versement, sans compensation. Soit une charge supplémentaire de 310 000 € pour l'agglomération et une économie globale équivalente pour les 47 communes.

2. Un levier fiscal pour financer les transferts de compétences

- Le pacte rappelle que pour les transferts de compétences concernant des équipements (ex : piscine, bibliothèque), en plus de la baisse de 30 % des attributions de compensations, l'augmentation de la fiscalité intercommunale à hauteur de la charge résiduelle (70 %) doit être compensée par une diminution équivalente de la fiscalité communale.
- Pour les transferts de compétences concernant des services, comme la restauration scolaire, l'intégralité des charges est prélevée sur la fiscalité : la hausse des taux du Grand Dole devra donc être compensée par une baisse de ceux des communes.



3. Encore plus de services mutualisés

- Mise à disposition de personnel (secrétaires de mairie...) ou de matériel (barrières...), services communs (droit des sols), prestation de services (pack ressources humaines). Le pacte encourage la systématisation de la mise en commun des moyens et compétences. Des conventions de mutualisation seront désormais signées entre le Grand Dole et la collectivité bénéficiaire.

4. Une taxe d'aménagement spécifique aux ZAE, reversée au Grand Dole

Le pacte préconise, dans les communes disposant d'une zone d'activité économique transférée à la Communauté d'agglomération, d'instituer une taxe d'aménagement spécifique de 3 % sur le périmètre de cette zone.

Par ailleurs, dès 2018, en cas de vente d'un terrain sur une ZAE, les communes devront reverser au Grand Dole le produit intégral de la taxe d'aménagement.

5. La convergence des taux de fiscalité des ménages

Le pacte propose aux communes de tendre vers une convergence progressive des trois taux de fiscalité appliqués aux ménages.

Une fourchette correspondant à plus ou moins 20 % des taux moyens pratiqués sur le territoire du Grand Dole est établie :

- entre 8,53 % et 12,79 % pour la taxe d'habitation,
- entre 13,04 % et 19,56 % pour la taxe foncière
- entre 22,33 % et 33,49 % pour le foncier non bâti.

6. Un fonds de concours pour soutenir les initiatives des communes

Un fonds de concours est créé au profit des communes du Grand Dole, excepté Dole.

Il s'appliquera aux projets de réalisation, de réhabilitation ou de modernisation d'un équipement communal (dépenses d'investissement uniquement)

et devra répondre à l'un des objectifs suivants :

- dynamiser le développement économique du territoire
- promouvoir le territoire,
- améliorer la qualité de vie des habitants
- renforcer la cohésion territoriale.



es délibérations du Conseil



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2018

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents : Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, Jean-Bertrand GONNET,

Absents excusés : J-P. CHARTON, P.MIGNOT (procuration à D. MICHAUD), E. LAVRUT (procuration à A. GARNIER), T. MADER, H. MILLOT (procuration à G. LAURENT), A.TERRIER, A. CARO.

Secrétaire de séance : J-B GONNET

Présents : 8 - Votants : 11

(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)

Réseaux

• **Effacement des réseaux rue de Damparis, rue de l'Eglise – Validation de l'avant projet sommaire**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Sommaire (APS) de l'effacement des réseaux Rue de Damparis, rue de l'Eglise et la rue de la République présenté par le SIDEC du Jura. Les travaux d'enfouissement des réseaux consistent en la dépose de tous les réseaux électriques aériens et leur enfouissement. Sont concernés par cette opération : les réseaux de distribution électrique 380V, les réseaux téléphoniques/fibres et l'éclairage public. De nouveaux candélabres seront installés.

M. Le Maire présente les différents plans expliquant les travaux projetés et le plan de financement.

Le montant des travaux est estimé à 87 652.97 € T.T.C. et se décompose de la manière suivante :

Travaux	Montant Total T.T.C.	Participation SIDEC H.T.	Récupération TVA par le SIDEC	Part Communale T.T.C.
Effacement rural	116 051.10 €	53 690.00 €	18 057.53 €	44 303.57 €
Eclairage public sur travaux esthétique	22 676.54 €	3 780.00 €		18 895.54 €
Infrastructure téléphonique sur travaux d'effacement et renforcement	27 812.86 €	3 360.00 €		24 452.86 €
			TOTAL T.T.C.	87 652.97 €

Le Conseil Municipal, valide l'Avant-Projet Sommaire présenté par le SIDEC du Jura.

Vote : Unanimité

• **Extension des réseaux éclairage public et télécommunication : Imp. du Noyer - rue du Gai-Logis - Validation de l'A.P.S**

Vu la délibération du 20 septembre 2017 instaurant une taxe d'aménagement sectorisée sur le secteur du Gai Logis et de la Bardelle, et décidant le recrutement du Cabinet Merlin pour une mission de maîtrise d'œuvre et un levé topographique, vu la délibération du 29 janvier 2018 validant le plan de financement d'extension des réseaux du secteur du Gai Logis – Impasse du Noyer et la prise en charge par la Commune des travaux de voirie, d'eaux pluviales et d'éclairage public.

M. Le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Sommaire (APS) de l'extension communale des réseaux d'éclairage public et de télécommunication du secteur de l'Impasse du Noyer et de la Rue du Gai Logis et les différents plans expliquant les travaux projetés et le plan de financement. L'éclairage public est financé entièrement par la Commune, l'infrastructure téléphonique est financée par la taxe d'aménagement sectorisée. Le montant des travaux se décompose ainsi :

Travaux T.T.C.	Montant Total T.T.C.	Participation SIDEC H.T.	Part Communale T.T.C.
Eclairage public	36 603.27 €	2 500.00 €	34 103.27 €
Infrastructure téléphonique	7 021.07 €		7 021.07 €
		TOTAL T.T.C.	41 124.34 €

Le Conseil Municipal, valide l'Avant-Projet Sommaire.

Vote : Unanimité

Foncier

• **Transfert de rétablissement de voiries par l'État à la Commune - Parcelles AC 80, AC 81, AC 82, AC 83 (autoroute A39)**

Il est exposé que conformément au décret de concession, les terrains nécessaires à la construction de cet ouvrage ont été acquis par A.P.R.R. en qualité de concessionnaire de l'ETAT et ont été intégrés dès leur acquisition au domaine de l'ETAT.

En exécution de la directive du Ministère de l'Equipement en date du 13 avril 1976, il convient d'établir le présent acte permettant d'identifier les parcelles qui, acquises au nom de l'Etat, forment des rétablissements de voiries et doivent être transférées au compte de la Commune au titre de la voirie communale.

Après examen, le Conseil Municipal décide le transfert, à titre gratuit, dans le patrimoine de la Commune des parcelles suivantes :

N° de section & surface - Lieu-dit : Bois de Malnouhes			
AC 80 : 1 718 m ²	AC 81 : 2 694 m ²	AC 82 : 1 964 m ²	AC 83 : 2 294 m ²
Voie rétablie : Chemin de la Grande Ligne			Surface totale : 8 670 m²

Vote : Unanimité



es délibérations du Conseil



Urbanisme et développement économique

• **Taxe d'Aménagement**

Instauration d'un taux de 3 % pour la Zone d'Activités économiques des grands prés (ZAE)

A la suite du transfert des zones d'activités au Grand Dole à la date du 1er janvier 2017, il est proposé que les communes concernées par un transfert de ZAE sises sur leur territoire instaurent une taxe d'aménagement sectorielle applicable dans toutes les zones d'activités du Grand Dole. Le taux proposé est de 3%.

En effet, le transfert des dites zones génère des charges pour le Grand Dole au titre de sa compétence économique. Celles-ci pourraient être partiellement compensées par le produit de la taxe de secteur qui peut faire l'objet d'un reversement de la commune à l'Agglomération.

A cette fin, il est donc proposé l'instauration d'une taxe d'aménagement dite de secteur au taux de 3% sur le site de la Zone d'Activités des Grands Prés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- maintient le taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal,
- supprime l'exonération de 50% de la surface des locaux à usage industriel, leurs annexes et des commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400m²,
- approuve le principe du reversement de la taxe d'aménagement perçue sur le périmètre de la zone d'activités économiques des Grands Prés.

Vote : Unanimité

• **Entrée dans le capital de la S.P.L. Grand Dole Habitat Développement 39 : Achat de deux actions**

M. Le Maire expose la mission des Sociétés Publiques Locales (S.P.L.) et l'intérêt pour la Commune de CHAMPVANS d'entrer dans le capital de la S.P.L. *Grand Dole Habitat Développement 39*.

La Loi du 28 Mai 2010 vise au développement des S.P.L avec les objectifs suivants :

- tirer le meilleur parti du droit communautaire en adaptant et diversifiant la gamme des instruments juridiques dont disposent les Collectivités pour leurs interventions économiques ;
- permettre à ces dernières de recourir à un type d'opérateur dont disposent déjà leurs homologues européens ;
- pérenniser et généraliser l'expérimentation qui a été menée depuis 2006 avec les Sociétés Publiques d'Aménagement.

Sociétés Anonymes, elles ont pour particularité : de disposer d'un capital et d'un actionariat 100 % publics, de réaliser l'essentiel de leurs activités avec ces actionnaires qui assurent sur la structure un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur leurs propres services, ce qui induit des relations intégrées, plus communément désignées sous le nom de « in house » et des opérations confiées sans publicité ni mise en concurrence préalable.

C'est en prenant en considération ces différentes caractéristiques que la Ville de Dole et l'Agglomération du Grand Dole, ont décidé de créer la SPL *Grand Dole Développement 39*, sur un périmètre couvrant le territoire de ces collectivités avec un objet social défini.

La S.P.L a pour objet, pour le compte de ses actionnaires et sur son territoire exclusivement, la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement et de construction.

A cet effet, elle pourra réaliser toute action concernant :

- La réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement ou de construction d'immeubles à usage d'habitation, de bureaux, de locaux commerciaux ou industriels destinés à la vente ou à la location, la réalisation d'études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou aux opérations de construction, ainsi que des missions d'assistance ou de coordination (techniques, juridiques, financières...) nécessaires à ces opérations,
- L'acquisition / démolition d'immeubles bâtis ou non bâtis, l'exploitation, la gestion, le portage, l'entretien, la commercialisation, l'aménagement et la mise en valeur des terrains, bâtiments, ouvrages et équipements, en relation avec son activité d'aménageur ou de constructeur, la promotion et l'animation du projet d'aménagement. »

Prenant en considération les caractéristiques de cette structure, la Commune de Champvans s'est rapprochée des 2 collectivités actionnaires pour leur demander de lui céder chacune une action afin de prendre part au tour de table de la Société, directement ou indirectement par le biais du représentant de l'Assemblée Spéciale, au sein du Conseil d'Administration ainsi que dans les différentes instances de la Société qui lui permettront d'exercer son contrôle analogue évoqué plus haut.

Le Conseil Municipal valide l'entrée de la Commune au sein de la S.P.L. *Grand Dole Développement 39* ; l'acquisition auprès de la Ville de Dole et l'Agglomération du Grand Dole d'une action de cette Société d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit l'acquisition de deux actions au total. Dès que la transaction aura été réalisée, le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité afin de désigner son représentant au sein de *Grand Dole Développement 39* pour participer aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires et aux diverses assemblées.

Vote : Unanimité



es délibérations du Conseil



Energie

• Adhésion au groupement d'achat d'énergies de Bourgogne Franche-Comté

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN).

Le conseil municipal accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération, autorise l'adhésion de la Commune de Champvans en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés, donne mandat au SIEEEN pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Vote : **Unanimité**

Environnement

• Enquête publique pour la production de lubrifiant sur la commune de Dole.

M. Le Maire présente au Conseil le dossier d'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société AFULudine SAS pour l'exploitation d'une nouvelle installation de production de lubrifiant sur le territoire de la commune de Dole au Centre d'Activité du Grand Dole. Le Conseil Municipal, donne un avis favorable.

Vote : **Unanimité**

Cimetière

• Vente d'un caveau d'occasion :

Suite à la rétrocession de la concession sise Carré 7 emplacement 51 par délibération du 26/11/2013, la Commune est propriétaire d'un caveau quatre places de 4 m² construit en 1994. Le caveau a été examiné par une entreprise de pompes funèbres en juin 2018, il est en bon état et aucun élément n'est manquant. Sa valeur neuve (fourniture et pose) est estimée à 4 000 €.

Le Conseil, décide la vente d'un caveau d'occasion de 4 m² en l'état dans le cimetière communal au prix de 1 500 € TTC.

Vote : **Unanimité**

Informations

M. le Maire présente au conseil :

- Le rapport d'activité 2017 du SIDEC du Jura.
- L'état des eaux souterraines 2017 établi par Inovyn.



Le coup de pompe !

Depuis le 12 octobre 2018, la dénomination des carburants dans les stations-service a changée, dans le cadre de l'harmonisation à travers l'Union européenne et 7 pays voisins (Islande, Liechtenstein, Macédoine, Norvège, Serbie, Suisse et Turquie).

Essence : Les carburants à base d'essence seront caractérisés par un **E** inscrit dans un cercle (suivi d'un chiffre correspondant à la teneur maximale autorisée de biocarburant de type éthanol)

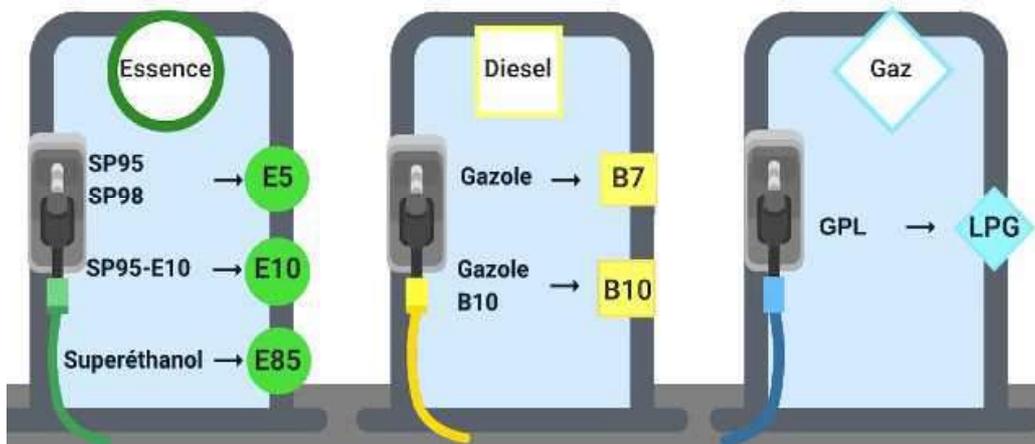
SP95 et SP98 = E5 - SP95 et E10 = E10 - Superéthanol = E85.

Gazole : Pour le gazole, la lettre utilisée sera le **B** inscrit dans un carré suivi d'un chiffre indiquant la teneur maximale autorisée de biocarburants produits à partir d'huiles végétales ou animales :

Le gazole standard = B7 - Le nouveau gazole (jusqu'à 10 % de biocarburants) = B10.

Carburants gazeux : Les carburants gazeux se caractériseront par une forme géométrique correspondant à un losange à l'intérieur duquel des lettres préciseront le type précis de carburant :

Le GNC (gaz naturel comprimé) = CNG - Le GNL (gaz naturel liquéfié) = LNG - Le GPLc (gaz de pétrole liquéfié carburant) = LPG.



En France, ces nouvelles dénominations seront accompagnées d'un étiquetage complémentaire indiquant :

- l'appellation courante du carburant (essence SP95 par exemple)
- les caractéristiques du carburant (pourcentage de biocarburants)
- la compatibilité du carburant avec les véhicules.



es délibérations du Conseil



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2018

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

Présents : J-P. CHARTON, Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, Jean-Bertrand GONNET, E. LAVRUT, P.MIGNOT, H. MILLOT, T. MADER, A.TERRIER.

Absents excusés : A. CARO.

Secrétaire de séance : E. LAVRUT

Présents : 14 - Votants : 14

Finances

• **Budget Assainissement - Décision modificative n°2 :**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une décision modificative afin d'amortir une subvention sur le budget 2017.

Augmentation des crédits :

- D 023	Virement à la section investissement	29.00 €
- D 040	Opération d'ordre entre section	29.00 €
- D 021	Virement de la section de fonctionnement	29.00 €
- D 042	Opération d'ordre entre section	29.00 €

Vote : Unanimité

Urbanisme

• **Zone d'Activité Economique :**

Vente d'une partie de la parcelle ZB 25 au Grand Dole

- Suite au transfert des zones d'activités au Grand Dole à la date du 1^{er} janvier 2017, et notamment pour CHAMPVANS, le transfert de la Zone d'Activités Economique des Grands Prés.

Le Conseil Municipal, décide de céder la parcelle issue de la division de la parcelle ZB 25 à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'une surface de 17 574 m² pour un montant de 5 € H.T/m² soit 87 870.00 €.

Vote : 13 Pour – 1 Abstention

• **Urbanisation « Jardins Fontaine » :**

réalisation d'une étude et d'un plan topographique carrefour route de Dole.

M. Le Maire informe le conseil qu'il a sollicité ABCD Géomètre afin de réaliser une étude préliminaire pour la création d'une nouvelle voie d'accès entre la rue de Dole et le futur quartier des Jardins Fontaine.

Cette étude nécessite un relevé topographique supplémentaire.

Le montant de l'étude est de 3 710.00 HT et celui du relevé topographique de 1 200.00 € H.T. M. Le Maire a validé ces devis, ces dépenses ayant été provisionnées lors du vote du budget.

• **Accès mode doux rue Roger Bride :**

Validation d'une étude de géomètre pour la création d'un accès Champs Fontaine - Rue de la Gare

M. Le Maire explique au Conseil que depuis de longues années l'accès à la rue de la Gare -notamment l'arrêt de bus et le pôle de loisirs- depuis la rue Roger Bride est difficile de par son étroitesse et son manque de visibilité dû à la déclivité.

De nombreux piétons et cyclistes transitent par cette rue depuis la création des lotissements des Champs Fontaine et cet accès sera encore plus utilisé à l'avenir avec l'urbanisation des Jardins Fontaine.

Afin de réaliser cet accès, la Commune devra sans doute acquérir ou échanger une partie des parcelles bordant la rue et réaliser des travaux de mise en place d'un accès en mode doux. Il convient donc de recruter un géomètre pour cette étude foncière et de travaux.

Le Conseil Municipal, retient le cabinet de géomètres ABCD, pour un montant de 2 713.00 € H.T.

Vote : Unanimité

Sécurité - Accessibilité

• **Création de trottoirs et d'un plateau ralentisseur rue de la Gare.**

- **Mise en accessibilité d'une allée piétonnière au cimetière.**

- **Validation des travaux.**

- **Demande de fonds de concours du Grand Dole**

Considérant que la commune de Champvans souhaite procéder à la création de trottoirs et la mise en place d'un plateau ralentisseur rue de la Gare et la mise en accessibilité d'une allée piétonnière au cimetière et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,

Dépenses HT

Rue de la gare : Création de trottoirs pour accéder au pôle sportif, de loisirs et arrêt de bus	12 662.00 €
(RD 322) Création d'un plateau ralentisseur à l'entrée de village coté Damparis	8 477.00 €
Cimetière : Mise en accessibilité du chemin piétonnier	8 659.20 €
TOTAL	29 798.20 €

Recettes HT

Grand Dole fonds de concours	10 000.00 €
Conseil départemental (25% des travaux de sécurisation rue de la gare)	5 284.75 €
Fonds propres	14 513.45 €
TOTAL	29 798.20 €

Vote : Unanimité

es délibérations du Conseil

Réseaux – Bâtiments

• Défense incendie

Travaux Bâtiments communaux

Validation des travaux et du plan de financement

Demande de subvention ESTJ

M. Le Maire expose au Conseil Municipal les travaux prévus pour la fin de l'année 2018 faisant l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ)

DEFENSE INCENDIE

2 études mettent en évidence un certain nombre de défaillances dans la défense incendie rue de Damparis et de Miarle. Parmi elles, la défense de 2 exploitations agricoles et la protection de 20 habitations.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Rue de Damparis :

Renforcement du réseau d'eau en Ø100 sur 250 ml et implantation d'un nouveau poteau incendie.

- Rue de Miarle :

Renforcement en Ø sur 600 ml et implantation de 2 poteaux incendie à proximité des 2 fermes.

Le SIERD est chargé de l'ensemble des travaux d'adduction d'eau et la Commune prend en charge les travaux dévolus à la défense incendie.

Le montant de l'ensemble des travaux prévus est de 245 000 € H.T, la part communale de 27 000 € H.T.



REFECTION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Plusieurs bâtiments municipaux nécessitent des réparations notamment le bâtiment Mairie avec la réfection des chéneaux, des reprises de toiture, le remplacement des courroies d'ascenseur, les préaux des écoles avec la réfection des chéneaux, la salle des fêtes avec le changement du bandeau extérieur, la chapelle d'attente au cimetière avec une réfection de la toiture et des chéneaux.

Le montant des travaux s'élève à 27 888.03 € H.T.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT	
Défense Incendie :	
Renforcement rue de Damparis / Rue de Miarle	27 000,00 €
Réfection des bâtiments municipaux	
Ecole maternelle : Réfection des chéneaux et des gouttières	1 535,02 €
Bâtiment Mairie : Réfection des chéneaux et des gouttières	5 320,95 €
Salle des fêtes : Remplacement bandeau bois par bandeau acier	5 432,10 €
Bâtiment Mairie : Réfection de la charpente et reprise de toiture	2 312,00 €
Ecole primaire : Réfection des chéneaux et du bandeau	5 765,20 €
Bâtiment Mairie : Remplacement des courroies d'ascenseur	4 866,49 €
Chapelle d'attente du cimetière : Réfection toiture et chéneaux	4 191,29 €
Sous-Total	27 888,03 €
TOTAL	54 888,03 €
Recettes HT	
Conseil Départemental E.S.T.J. : (20 % des dépenses éligibles)	10 977,61 €
Fonds Propres Commune	43 910,42 €
TOTAL	54 888,03 €

Vote : Unanimité

• Effacement des réseaux Rue de Damparis, rue de l'Eglise et la rue de la République : Modification de l'Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) présenté par le SIDEC

M. Le Maire informe le Conseil que l'APS a été modifié afin de remplacer l'éclairage classique par un éclairage LED plus coûteux à l'achat mais beaucoup moins énergivore. Le montant proposé est désormais de 94 923.21 € TTC au lieu de 87 652.97 € TTC validé par le conseil.

Extension des réseaux Gai Logis Eclairage public et télécommunication : Validation des travaux et du financement présenté par le SIDEC

M. le Maire expose : Conjointement à une extension du réseau de distribution électrique rue du Gai Logis, il apparaît nécessaire de procéder à l'extension du réseau d'éclairage public et la pose d'infrastructures destinées à accueillir le réseau de télécommunication.

Eclairage public	
Montant de l'opération	36 603.27 € Plafonné à 10 000 €
Subvention SIDEC	2 500.00 €
Participation collective	34 103.27 €
Avance de la collectivité sur participation	27 280.00 €
Génie civil – Orange	
Montant de l'opération	7 021.07 €
Subvention SIDEC	0 €
Participation collective	7 021.07 €
Avance de la collectivité sur participation	5 620.00 €
MONTANT TOTAL	
Montant de l'opération	43 624.34 €
Subvention SIDEC	2 500,00 €
Participation collective	41 124.34 €

Vote : 13 Pour – 1 Abstention



es délibérations du Conseil



Environnement

• **Achat de la parcelle ZH 49 - Classement ENS - Demande de subvention Conseil Départemental**

Dans le cadre de son programme de renforcement de la zone naturelle du Mont, le Maire propose aux membres du Conseil d'acquérir la parcelle ZH 49. La parcelle acquise sera classée Espace Naturel Sensible au niveau du Département du Jura.

Ce classement permettra un accompagnement technique et renforcera la protection de ce milieu présentant une valeur biologique élevée.

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir la parcelle, appartenant à EQUIOM d'une surface de 10 030 m² pour un montant de 1 326.78 €. Le Conseil demande au Conseil Départemental du Jura l'inscription de la parcelle ZH 49 comme Espace Naturel Sensible et sollicite une aide dans le cadre de cette inscription,

Vote : Unanimité

Assainissement

• **Pose de 4 clapets anti-retour 1 rue de Foucherans**

M. JP Charton expose au conseil que suite à la nouvelle inondation de la maison sise 1, rue de Foucherans durant le mois juillet, il a été décidé dans l'urgence de procéder à la pose de quatre clapets anti-retour sur le réseau d'assainissement afin d'éviter le refoulement des eaux usées.

Le Conseil valide la décision de M. Le Maire, confie ces travaux à l'entreprise R. Cuenot à Levier pour un montant de 5 620 € H.T.

Vote : 13 Pour – 1 Abstention

Vie associative

• **Création de box de rangement à destination des associations dans l'ancien local pompiers**

Afin que les associations puissent bénéficier de rangements supplémentaires pour leurs activités, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de créer 5 box dans l'ancien local des pompiers 16, rue André Gleitz.

Après avoir consulté 2 entreprises, M. Le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise PARROT pour un montant de 2 012.32 € H.T.

Vote : Unanimité

(Départ d'Alexandra TERRIER – Votants 13)



Centenaire de l'armistice : 1914 - 1918

• **Repas républicain et plantation d'un "arbre des valeurs".**

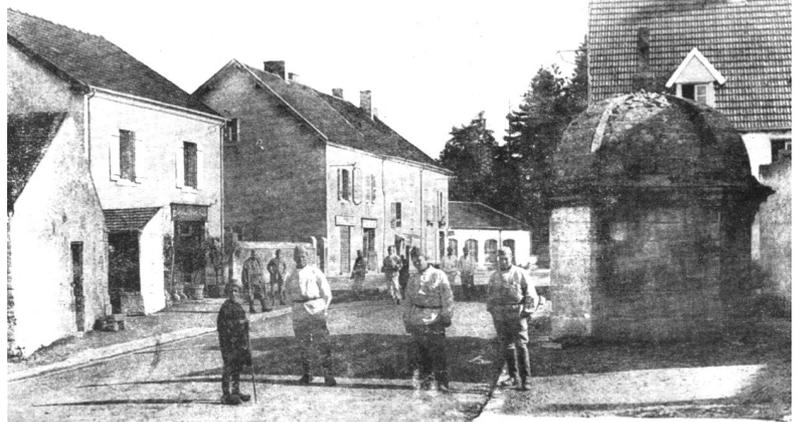
M. Le Maire présente au Conseil Municipal le programme de la célébration du 11 novembre 2018.

(Voir dernière page)

A l'occasion de cette journée exceptionnelle, la Commune organise un repas républicain, M. Le Maire propose la prise en charge de 50% du prix du repas par la Municipalité.

M. Le Maire propose également la plantation d'un "arbre des valeurs" place de Hüffenhardt.

Vote : Unanimité



▲ Rue basse - Fontaine S^t Gengoult (1682) - Lavoir (1910).
A gauche :
La boulangerie Dutrut, maisons Morel et Maillier
Les artilleurs rappellent le cantonnement de 1916 à 1919

◀ Rue de FOUCHERANS



Information

M. Le Maire présente au conseil :
- le rapport d'activité 2017 de Grand Dole Habitat
- le rapport d'activité 2017 du SYDOM



Vaccination contre la grippe : c'est maintenant !

Publié le 02 octobre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière du 6 octobre au 31 janvier

Elle bénéficie cette année d'une procédure simplifiée pour les personnes à risque.

Qui est concerné ?

La grippe est une maladie particulièrement dangereuse pour les personnes fragiles. Elle touche chaque hiver entre 2 et 8 millions de personnes et est responsable de nombreuses hospitalisations et décès, en particulier chez les personnes à risque, comme :

- les personnes âgées ou atteintes de certaines maladies chroniques
- les femmes enceintes ; les nourrissons.
- les personnes obèses dont l'IMC est supérieur ou égal à 40 ;

Des complications peuvent alors apparaître, telles que :

- une infection pulmonaire bactérienne grave (ou pneumonie) ;
- une aggravation d'une maladie chronique déjà existante (diabète, broncho-pneumopathie chronique obstructive, insuffisance cardiaque).

La vaccination antigrippale représente le moyen le plus efficace de prévention de la grippe saisonnière.

Elle réduit le risque de complications graves et de transmission du virus.

Le rapport bénéfice/risque est en faveur de l'acte vaccinal, peu, voire pas, d'effets secondaires (le plus souvent des réactions locales légères et transitoires, plus rarement des effets systémiques bénins tels que de la fièvre, des douleurs musculaires ou articulaires, des céphalées, des malaises), alors que la diminution du nombre de décès grâce à la vaccination est importante (environ 2 000 décès évités en moyenne chaque année chez les personnes âgées).

Qui peut bénéficier de la gratuité du vaccin ?

Toutes les personnes majeures éligibles à la vaccination, déjà vaccinées précédemment ou non, bénéficient désormais d'une procédure simplifiée.

Si vous êtes concerné (personnes âgées de 65 ans et plus ou atteintes de certaines maladies chroniques, femmes enceintes, personnes obèses, entourage familial des nourrissons à risque de grippe grave), vous recevez de votre caisse d'Assurance Maladie une invitation et un bon de prise en charge qui vous permettent de retirer gratuitement le vaccin chez le pharmacien et de vous faire vacciner par le professionnel de votre choix.

Les personnes de moins de 18 ans doivent bénéficier d'une prescription médicale préalable à la vaccination. Si vous êtes éligible mais que vous n'avez pas pu être identifié et invité par l'Assurance Maladie, votre médecin, sage-femme ou pharmacien pourront vous délivrer un bon de prise en charge vous permettant d'obtenir gratuitement le vaccin.



Le vaccin antigrippal est pris en charge à 100 % et l'injection est prise en charge dans les conditions habituelles, sauf pour les patients pris en charge à 100 % au titre d'une des ALD (affections de longue durée) concernées.

Qui peut vous vacciner contre la grippe ?

Les compétences des différents professionnels de santé impliqués dans la vaccination contre la grippe ont été élargies. Sont désormais habilités à vacciner :

- les médecins ;
- les infirmier(e)s (sauf pour les personnes ayant des antécédents de réaction allergique sévère à l'ovalbumine ou à une vaccination antérieure, selon un arrêté du 25 septembre 2018 ; un décret du 25 septembre 2018 permet par ailleurs aux infirmiers de vacciner les personnes n'ayant encore jamais été vaccinées contre cette maladie) ;
- les sages-femmes (pour les femmes enceintes et l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois).
- les pharmaciens autorisés participant à l'expérimentation dans 4 régions, pas encore en Bourgogne Franche Comté.

Cabinet d'infirmières Soins À Domicile

Dans le cadre des vaccinations antigrippales
une permanence exceptionnelle
sera mise en place le
mardi 6 novembre de 7h30 à 12h.

Mesdames Gibey et Guiot
7 rue André Gleitz - 39100 CHAMPVANS
Tél : 03 84 79 18 59

Cancer du sein : avez-vous pensé au dépistage ?

Publié le 03 octobre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

- Vous avez entre 50 et 74 ans, vous ne présentez ni symptômes apparents, ni facteur de risque particulier en lien avec un cancer du sein ? Vous pouvez bénéficier du programme de dépistage du cancer du sein organisé tous les 2 ans ?

- Le dépistage consiste à effectuer un examen clinique des seins ainsi qu'une mammographie, l'ensemble étant pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, sans avance de frais.

- Pour les personnes âgées de moins de 50 ans et ne présentant aucun facteur de risque particulier, il est recommandé de ne pas réaliser de dépistage systématique.

Quant aux personnes âgées de plus de 74 ans, le dépistage du cancer du sein devra faire l'objet d'une discussion avec le médecin traitant.



Plus d'infos :
Institut national du cancer
(INCa) www.e-cancer.fr

Permanence

Les conseillers départementaux
Christine RIOTTE et
Jean-Baptiste GAGNOUX
tiendront une permanence sans rendez-vous, à la mairie.



Mercredi 14 novembre de 18h à 19h.

(Merci de vous munir des documents nécessaires à votre dossier)



et PAN sur les doigts !

• Dans le bloc-notes du précédent bulletin, (Page 19) à propos du Foyer rural, nous avons publié comme contact Daniel LABRUT, alors qu'après de longues années de bons et loyaux services, Daniel a passé le relais à Hervé BENOIT-CHIEUX à la présidence du Foyer Rural. (07.67.44.46.22)

Habitude quand tu nous tiens . . !

Nos excuses à Hervé et amitiés à Daniel.

JB GONNET

Plus de 60 ans ? Pensez aux foyers !



RESIDENCES AUTONOMIE DU VAL D'AMOUR ET DES PATERS

Pour les personnes autonomes,
seules ou en couple

- ☞ Présence 24h / 24
- ☞ Services collectifs et animations
- ☞ Logement individuel et privatif
- ☞ Proximité avec les commerçants



Centre Communal d'Action Sociale de Dole
03.84.72.96.96 - ccas-dole@dole.org

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| 1 Evapotranspiration | 4 Couches argileuses |
| 2 Evaporation | 5 Feuilletts argileux |
| 3 Absorption par les racines | 6 Eaux interstitielle |

Le retrait-gonflement des sols argileux

Un phénomène naturel et un risque sérieux pour les habitations

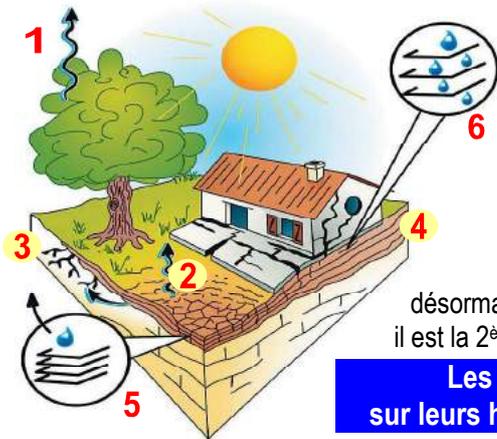
Les sols argileux possèdent la curieuse propriété de voir leur consistance se modifier en fonction de leur teneur en eau. Ainsi, en contexte humide, les sols argileux se présentent comme souples et malléables. On assiste à une augmentation du volume de ce sol - on parle alors de "gonflement des argiles".

Un déficit en eau provoquera un phénomène inverse de rétractation, ce même sol desséché sera dur et cassant ou "retrait des argiles"..

Un phénomène aux conséquences coûteuses

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles est désormais pris en charge depuis 1989 par la procédure Cat Nat, il est la 2^{ème} cause d'indemnisation. (au 1^{er} rang : les inondations).

**Les personnes qui ont constaté des fissures
sur leurs habitations peuvent venir les déclarer en Mairie**



ILE DU GIRARD

Les travaux de restauration écologique de la confluence entre le Doubs et la Loue ont repris sur la Réserve depuis le 1^{er} septembre 2018.



Pour cette raison, ainsi que pour des raisons de sécurité, l'île du Girard sera FERMÉE au public jusqu'à la mi-mars 2019.

L'association DOLE ENVIRONNEMENT proposera bientôt des visites guidées gratuites des travaux, pour comprendre les tenants et les aboutissants de cette grande seconde phase.





La Mairie vous informe



Etat civil

• Naissances

Rayan, Dominique, Belgacem BERNARD
né le 1^{er} juillet 2018 à Dole

Elsa BOGUET née le 4 juillet 2018 à

Ohana Dominique Nadine GUYOT
née le 17 juillet 2018 à Dole

Liam Jean-Pierre André MARTIN
né le 28 juillet 2018 à Dole

Théo Daniel Jean-Luc BLETRIX
né le 27 août 2018 à Dole



• Mariages

Romain FEUVRIER – Marine SUSSOT
le 28 juillet 2018

Yves DANO – Aurélie LANNAUD
le 28 juillet 2018

Sébastien NOBLOT – Laura PANTOVIC
le 4 août 2018

Mathieu GRAIPIN – Elodie DUBOIS
le 25 août 2018



• Décès

Bernard LECOULTRE
décédé le 27 juin 2018

Jean-Marie MILLE
décédé le 4 septembre 2018



Les Petits Chaperons Rouges



La crèche peut accueillir
30 enfants de 2 mois à 4 ans,
du lundi au vendredi de 5h30 à 19h 30

- La crèche de Saint YLIE, est gérée par un SMOCSY (Syndicat Mixte Ouvert de la Crèche de Saint Ylie) composé de représentants des communes ou collectivités (hôpitaux de ST YLIE et Pasteur) qui ont acquis un ou plusieurs berceaux.
- Cette commission est présidée par Sophie FREBAULT La commune y possède un berceau soit 2 représentants titulaires : J. Le Bail, A. Garnier et une suppléante : E. Lavrut.

Contacts : 09 51 09 72 25 - 03 63 83 00 01
81 rte Nationale à ST YLIE - SITE : www.grandir.com

Horaires déchetterie hiver 2018

(Du 15 octobre au 31 décembre 2018)

- Brevans : Lundi au samedi 9h-11h45 et 14h-16h45
- Dole : Lundi au samedi 9h30-11h45 et 14h-16h45
- Tavaux : Lundi 14h-16h45 (fermé le matin);
Mardi au samedi 9h-11h45 et 14h-16h45

Citoyennes citoyens en devenir !

Le 8 mai dernier lors d'une cérémonie de la citoyenneté,
6 jeunes de Champvans ont reçu des mains de
M. le Maire et Mme C. BELIN, leur 1^{ère} carte d'électeur.

Un livret citoyen présentant leurs droits et devoirs et les principes fondamentaux de la République, leur a été remis.

Félicitations à ces nouveaux citoyens.
pour leur esprit civique.



Elections 2019

Les élections européennes 2019
se dérouleront le dimanche 26 mai

**Pour pouvoir voter, vous devez
vous inscrire sur les listes électorales,**
à la Mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif
de domicile, **le 31 DECEMBRE 2018 AU PLUS TARD.**



Affouage 2018 / 2019

**Les inscriptions individuelles
seront reçues au secrétariat de mairie
jusqu'au 27 octobre 2018**

- Chaque affouagiste doit se présenter en personne.
- Le tirage au sort des lots aura lieu début novembre.
- Les modalités de fabrication et de règlement seront précisées au retrait du N° de lot, tiré au sort.

Collecte de déchets

- **Bacs jaunes (ex bacs bleus) :**
Vendredi les semaines paires :
- 1^{er} novembre, jeudi de la Toussaint, férié, la collecte du vendredi aura lieu le samedi 3 novembre 2018,
- Mardi 25 décembre, Noël, férié, la collecte du vendredi aura lieu le samedi 29 décembre 2018.



- **Bacs gris: Tous les vendredis**
- **Bacs à verre et bacs à papier**

Les bacs sont au parking du cimetière, place du champ de fête, au parking du stade, aux ateliers municipaux (29 r de Dole) et à proximité du quai à déchets verts (ex gare).

Partenariat entre le Foyer rural et ACFJ AYUMI pour le concours 2018 de la Bib' : Haïku & haïga de printemps



A l'occasion du XX^e Printemps des Poètes et du 160^e anniversaire des relations diplomatiques franco-japonaises, a été lancé à Champvans, en partenariat avec l'association AYUMI de Dole, un concours « *Haïku & haïga de printemps* » pour faire connaître la forme de poésie la plus brève au monde, rendue célèbre grâce à quelques grands Maîtres japonais : Bashô, Buson, Issa, Shiki...

Divers poètes l'ont pratiqué à leur tour depuis plus de cent ans, partout autour du monde dans diverses langues ; un haïku francophone « classique » est un poème de dix-sept syllabes (5+7+5) écrit sur trois lignes, comportant un mot-saison (*kigo*) et une césure (*kireji*) isolant la première ou dernière ligne pour exprimer au présent une émotion en lien avec la nature, célébrée au travers de la saison.

A la Bib' Raymond Lefèvre, plus de trente ouvrages (beaucoup ont été offerts par la famille Royer-Bergue) sont à feuilletter pour le plaisir : les haïkus étaient calligraphiés et souvent illustrés ; l'art pictural associé aux haïkus est appelé haïga et a aidé à faire connaître ces poèmes japonais. La Bib' prête de jolies anthologies d'Hosukaï et ce bel album (éd. Albin Michel) de F. Kerisel et F. Clément illustrant la vie de **Bashô Matsuo** : fils de Samouraï, il a choisi d'être poète, a parcouru le Japon au XVII^e siècle et créé une école de poètes écrivant sur des bandelettes de feuilles de riz des milliers d'haïkus... Il était accompagné d'un enfant, Kikaku qui prouva que cet art était à la portée des plus jeunes !

Sylvie Benoit-Chieux a donc animé aussi des ateliers scolaires avec le soutien de la marraine, **Danielle Vienney** et a incité à participer à ce concours de création dès l'âge de sept ans : créer un haïku personnel (illustré ou non) ou bien en recopier un déjà publié avec le nom de son auteur et en faire une illustration (catégorie haïga).



Les membres du jury, M.Mmes Annie Abriel, Sylvie-Marie Gauby, Yoko Lacressonnière & Corentin Nannini, ont désigné 8 lauréats.

Merci à la librairie *La Passerelle* de Dole pour avoir contribué aux lots remis aux gagnants : livres, jeux, éventails calligraphiés en japonais et poèmes imprimés de la marraine 2018 au dos des diplômes, dédiés.

Félicitations aux 4 adultes et 4 enfants lauréats !

Merci aux nombreux Participants qui pourront encore concourir au

« *Haïku & haïga d'automne* », en 2019 !



La lauréate de 9 ans pour son haïga illustrant un haïku de Paul Bergèse...

L'immense majorité des haïkus célèbre la nature en l'évoquant par nos cinq sens : voir, écouter, sentir, toucher et goûter une particularité locale de la saison, parfois même avec humour et légèreté !

Nos lauréats ont su exprimer cela chacun à leur façon :

Daniel Hunzinger, fidèle au classique «sakura» en fleurs :
**« Cent papillons, mille
 Sur les bras du cerisier
 L'abeille en butine ! »**

Annick Roure-Gaignebet observa une autre couleur de fleur :
**“Encore un effort Iris !
 Défroisse tes pétales
 L'hiver s'est enfui »**

Dominique Michaud suggéra d'autres émotions



Tandis que la plus jeune des lauréats, Léa Vincent-Pesselet retint la précocité de nos cerises en ce printemps 2018 et des coups de vent qu'elle a illustrés en prime !



Damien Roussel, par le dessin associant haïku classique, printemps & la lune et la naissance.

Danielle Vienney a remis les diplômes, Puis M. le Maire nous offrit encore quelques haïkus de sa composition avant de clôturer ce 1^{er} concours poétique champvannais avec biscuits japonais et verres de l'amitié offert par le Foyer rural de Champvans à tous les présents, candidats, jurés, lauréats, bénévoles de la bibliothèque, correspondants du *Progrès* et de *la Voix du Jura* et élus locaux



L'été fut bien chaud et sec mais dans la bibliothèque, on a pu goûter au frais des temps de convivialité et de culture en accueillant enfants, lecteurs, participants aux ateliers créatifs mais aussi des auteurs et illustrateurs.

Nos séances **BB-Bib'** pour les tout jeunes lecteurs de 6 à 36 mois (accompagnés !) auront lieu le 3^{ème} lundi du mois : RV les **15/10 & 19/11** à 10h30 (12 inscrits maxi, c'est gratuit).



Ces séances permettent aux enfants qui ne sont pas encore scolarisés de venir découvrir un lieu où le livre est à l'honneur mais sans l'environnement scolaire ! L'équipe des bénévoles accueille aussi les classes de Champvans avec leurs enseignants, mais les parents des enfants sont invités à venir à la bibliothèque pour créer le compte personnel de chaque élève afin de lui permettre des emprunts pour lire à la maison (1 ou 2 livres par enfant de 6 à 12 ans, en lien avec les thèmes d'animation scolaire) : c'est gratuit.



Prochains **ateliers créatifs** avec Myriam et Jacqueline :
samedi 17 novembre et lundi 3 décembre de 15h à 17h
(pour tous 2€ la séance, matériel fourni mais s'inscrire svp).

Apéro' Lectures mensuels : venez partager un temps convivial à la Bib' Raymond Lefèvre **entre 18h et 20h un lundi par mois**, (en général le 1^{er} lundi ou le 2^e du mois) et c'est l'occasion d'y amener des voisins, de la famille ou des amis : entrée libre pour tous et possible rencontre-dédicace avec quelques auteurs invités !

Nos lectures se sont tournées cet été vers les "**Mémoires du travail**", avec Damien Roussel, Dominique Mausservey & Hubert Mougel le 6 août. (photo ci-dessous)



Vendredi 28 septembre à 20h, un magnifique exposé de Jean-Claude Charnoz sur l'histoire en France des galères et les bagnes dont il a étudié les registres pour retrouver des Comtois et des Champvannais condamnés aux travaux forcés depuis la fin du XVII^e siècle

Notez nos **prochains RdV** du lundi 5 novembre au 12 novembre à propos du Centenaire de l'Armistice du 11/11/1918 ; **lundi 3 décembre avec Patrice Ducordeaux** ; le Foyer rural vous offre toujours un verre pour trinquer entre auteurs-lecteurs et bénévoles de la bibliothèque et nous espérons vous accueillir!

Dernière rencontre philatélique de 2018 : lundi 22 octobre à 17h30 avec Daniel Lambert & Sylvie BC.

A bientôt, au rez-de-chaussée de la mairie !

Horaires réguliers d'accueil à la bibliothèque :

LUNDI 15h30 – 19h30 sauf les 24 & 31 décembre 2018 - **JEUDI** 13h – 17h sauf le jour de Toussaint
SAMEDI 10h – 12h30 sauf les 3 novembre & 29 décembre - Ou sur le site du FRC : <http://foyerruraldechampvans.dujura.com>



Le foyer rural et ses bénévoles vous accueillent avec plaisir dans ses nombreuses sections, accessibles sans surcoût avec la carte du foyer rural (ordre alphabétique)



- Aréna Festival (nouvelle section 2018) : organisation d'un festival estival
- Art de vivre et Patrimoine
- Bibliothèque
- Country
- Equipe technique
- Randonnée
- Théâtre (adultes et adolescents)

Section avec sur-cotisation :

- Gym enfants (3-6 ans et 6-9 ans), adultes (Step, cardio, bien être, sénior et pilates) :
1 cours : 100 €, 2 cours 140 € (- 20€ pour les Champvannais)
- Judo enfants
- Pétanque (60 € en 2018)
- Yoga (90€ par trimestre)

Pour les nouveaux adhérents : Adhésion 2018 offerte :

- Remplir le bulletin d'adhésion et remettre un chèque (encaissé en janvier 2019) du montant de l'adhésion 2019. Tarifs 2019 :
- Adultes, : 8 € (Champvans) ou 12 € (Extérieurs). Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans (Champvans et extérieurs).

Randonnée

Une « API RANDO » ensoleillée pour 160 marcheurs



à vos Agenda

La section Arena Festival organise à la salle des fêtes le vendredi 7 décembre un loto animé par Totor

Dimanche 8 juillet, 160 marcheurs ont cheminé sur 3 circuits préparés par Martine, Patrice Mignot et Denis Lacour et balisés par les bénévoles du foyer rural. Afin de justifier l'appellation "API RANDO", les parcours ont été animés de panneaux d'information sur l'apiculture, la vie et les dangers qui menacent les abeilles, maillon essentiel de la chaîne alimentaire et de la pollinisation. Près des nombreux ruchers, les photos ont expliqué les produits de la ruche et leurs origines.



Mr Baudard, apiculteur, était présent à la salle des fêtes pour compléter l'animation et présenter les différentes variétés de miel.

A leur retour, les randonneurs ont été tous récompensés par un souvenir au miel et vers midi un barbecue bien mérité était assuré par les bénévoles du Foyer Rural.



Pétanque

Déplacement à Migennes

Le club l'Amicale Pétanque Champvans Foyer Rural avait déplacé 15 de ses jeunes sur le national de Migennes dans l'Yonne. Sous un soleil Estival, nous avons passé une agréable journée avec en prime de très bons résultats pour nos jeunes puisque 10 d'entre eux ont disputé une finale.

- En benjamins la victoire est revenue à Mathéo Dupré et Corentin Lamard 13 à 7 face à Bastien Binda et Mathis Bernard
- En minimes Mathéo Ménétrier, Marius Gallot et Loic Binda se sont imposés facilement 13 à 2
- En cadets la triplète championne du Jura d'Estelle Bourgeon, Alexis Papin et Nathan Michaud l'emportent après une finale à rebondissement.



Devant les benjamins Mathéo D, Mathis, Bastien, Corentin au milieu les minimes Mathéo M, Loic, Marius derrière Estelle, Alexis, Nathan



Championnat de France à Caen

Après avoir brillamment remporté le championnat du Jura en juin dernier, l'équipe cadet d'Estelle, Alexis et Nathan s'est remarquablement comportée à Caen en s'inclinant qu'en 1/4 de finale face à une formation de Nouvelle Aquitaine.

Bravo à tous ces jeunes qui portent Haut les couleurs du club et permettent de faire connaître ce petit village jurassien.

foyerruraldechampvans.dujura.com

La 10^{ème} Traversée du Grand Dole

les 15 et 16 septembre



• SAMEDI 15 :

Dès 8h une centaine de coureurs a pris le départ de cette course qui traverse 14 communes pour un total de 73,5 kms

• DIMANCHE 16 :

Une trentaine de coureurs était au départ pour 33 kms .

250 marcheurs ont découvert Champvans et ses alentours sur plusieurs parcours de 5 à 11 kms.

• Sur l'ensemble du Week-end ce sont un peu plus de 350 personnes

qui ont participé à cette manifestation sans course et sans vainqueur, juste le plaisir de courir et marcher ensemble et de contribuer à apporter par ce biais, un soutien à l'association **AVC39** qui perçoit 50% des bénéfices.

Rendez-vous l'an prochain !





Et si on chantait à la chorale de



La Clé des Chants ?

♫ Depuis le mardi 11 septembre, les répétitions à la salle des fêtes de Champvans ont repris de 20h à 22h avec Florence Grandclément, notre chef de chœur toujours aussi dynamique. De nouvelles recrues se sont jointes à nous, mais les inscriptions continuent ; alors n'hésitez pas à venir voir comme nous sommes contents de chanter ensemble !

Au programme de cette année, retenir :

Le 11 novembre : participation à la cérémonie du souvenir, à 11h à Champvans et concert :
ORATORIO POUR LA PAIX l'après midi au gymnase de Fraisans
Si vous n'avez pas pu l'écouter ce printemps dernier, c'est la dernière occasion.

Dimanche 9 décembre :
CONCERT DE NOËL,
si possible en l'église de Champvans, avec la participation de la chorale « RESILA » de Lons.

Dimanche 13 janvier
 notre traditionnel **LOTO**
 à la salle des fêtes de Champvans.
La suite.... dans le prochain bulletin municipal !

CAC 39 CHAMPVANS



AMICALE COUREURS

Une belle saison s'annonce pour le CAC 39 !

Après quelques randonnées pour certains et quelques courses pour d'autres cet été, la reprise de l'entraînement le mercredi soir à 18h se fait doucement.

Bien sûr, c'est ouvert aux personnes non adhérentes qui souhaitent se faire une idée de ce que peut être "le fractionné".

Pour les personnes désirant adhérer à notre association, vous pouvez prendre contact sur le site

cac39.com

ou pour plus de renseignements au

06 31 99 42 87

Ou mieux encore, notre sortie du dimanche matin dont le départ prévu à 9h, varie d'endroit, pour une distance de 10 à 15 km. Mais toujours dans la convivialité et la bonne humeur. Sportivement . . .





accueil de loisirs: "les galopins"

23

Un retour sur les Galopins :
*Un été chargé en activités
tout au long des beaux jours !!!*

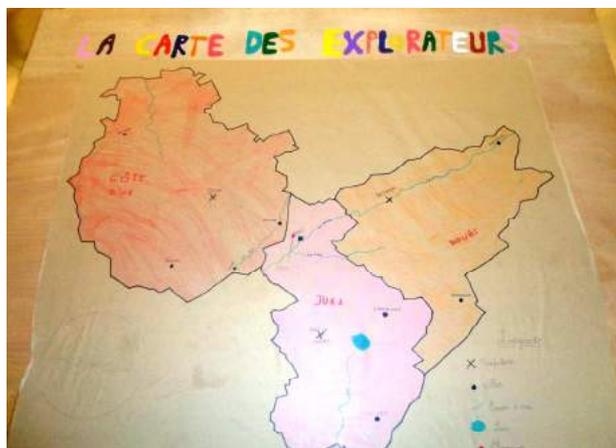
Au programme de juillet

Un thème jouons ensemble a été proposé : création de grands jeux, jeux d'équipes et collectifs, des sorties piscine, parcs en tous genres ont été proposés. Un effectif d'une quarantaine d'enfants !

Pour le mois d'août en thème :

Les explorateurs reporters, ont découvert la Bourgogne Franche-Comté.

Au programme : spéléologie, accrobranche, piscines, parc les Campaines... Une trentaine d'enfants a fréquenté l'accueil de loisirs sur cette période !



Septembre ! La rentrée :

Un thème est proposé de septembre jusqu'aux vacances d'octobre : l'art-musée. Nous allons faire de l'accueil de loisirs un musée mettant en avant toutes les activités des enfants réalisées tout au long des semaines : photographie, cubisme, peintures....

Un changement est arrivé aux Galopins,

Cécile Humblot directrice du MULTISITE Ouest ayant en gestion les sites périscolaires et extrascolaires de Foucherans Sampans et Champvans est désormais partie pour de nouvelles aventures professionnelles. Elodie Champlitte reprend donc la direction du multisite tout en gardant la direction des Galopins !

Modalités d'inscriptions périscolaires

Pas de changements, les inscriptions doivent se faire avant le jeudi matin pour la semaine qui suit, un dossier d'inscriptions Grand Dole doit être complété pour toute inscription.

La semaine des 4 jours d'école est remise en place

L'accueil de loisirs des Galopins est désormais ouvert tous les mercredis de 7h30 à 18h avec possibilité d'inscrire les enfants en journée complète ou demi journée avec ou sans repas !



Les inscriptions pour les vacances d'octobre sont ouvertes !

Les inscriptions doivent se faire au centre ou par mail, jusqu'au jeudi 18 octobre 9h, dépêchez vous !

(Aucune inscription ne sera prise par téléphone).

Un dossier Grand Dole devra également être complété pour toute inscription.

Le thème des vacances est inspiré du film: Jumanji, bienvenue dans le monde de la jungle.

Contact : 03.84.82.57.65
alsh.ouest-champvans@grand-dole.fr



Le centenaire de l'armistice

24



Programme

Du lundi 5 au samedi 10 novembre 2018

de 14h à 18h (sauf samedi 17h)

Exposition - salle André Seguin (*Rez-de-Chaussée de la Mairie*)

Documents, cartes postales, lettres, livres, vêtements, objets militaires et civils.

Vendredi 9 novembre 2018

A partir de 20h – Salle des fêtes

Conférence de Monsieur Bernard PEYRET

Professeur honoraire d'histoire et de géographie

Membre du Souvenir Français

« **Champvans pendant la Grande Guerre** »

Dimanche 11 novembre 2018

9h30 - Plantation de " l'arbre des valeurs "
place de Hüffenhardt

10h15 - Rassemblement place du 1^{er} Mai

10h30 - Déplacement en cortège

(en costume d'époque pour ceux qui le souhaitent)
vers le monument aux morts, par la rue des fontaines.

11h - Cérémonie aux monuments aux morts

11h30 - Vin d'honneur salle A. Seguin

12h30 - Repas républicain salle des fêtes
pris en charge à 50% par la commune

(sur réservation jusqu'au 3 novembre inclus :
adultes : 15€, enfants : 7€

Soit à la bibliothèque : 03.84.72.76.42 ou auprès de
M. et Mme LABRUT : 03.84.72.86.16 ou 06.79.83.58.97
ou de M. et Mme MIGNOT : 06.60.88.11.33)

